



Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal

2310 Ste-Catherine Est

Montréal, Québec. H2K 2J4

Téléphone: 527-1112

Télécopieur: 527-6667

Courriel: trovep@cam.org

« L'accès aux arts et à la culture pour les populations défavorisées doit être une priorité »

Mémoire déposé à
l'Office de consultation publique de Montréal

Dans le cadre de la consultation publique sur le
Projet de Politique de développement culturel
pour la Ville de Montréal

22 février 2005

Présentation de l'organisme

Fondée en 1979, la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal est un regroupement de 62 organismes communautaires provenant de tous les coins de l'île de Montréal. Ses groupes membres interviennent dans diverses problématiques sociales : centre de femmes, défense des droits des personnes handicapées, des droits des sans emploi et des personnes assistées sociales, des droits des accidentés du travail, des droits des personnes itinérantes, associations de locataires ou de personnes analphabètes, centres de formation, etc.

Bien que provenant de quartiers et de secteurs d'intervention différents, ces groupes se réunissent à la TROVEP de Montréal afin de défendre, ensemble, les droits sociaux de la population montréalaise, et plus particulièrement l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations économiquement, socialement et culturellement défavorisées.

Bien que la culture ne soit pas notre premier champ d'intervention, nous avons décidé d'intervenir dans la présente consultation principalement parce que de nombreux éléments freinent actuellement l'accessibilité des populations défavorisées aux lieux de diffusion de la culture et que nous croyons qu'il est de la mission première de la Ville de Montréal de favoriser cet accès.

Considérations générales

La TROVEP de Montréal accueille favorablement l'initiative de la Ville de Montréal de se doter d'une *Politique de développement culturel* et salue plus particulièrement la préoccupation exprimée quant à favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture.

De façon plus générale, nous tenons à souligner quatre principes qui, selon nous, doivent être au cœur de la *Politique de développement culturel* et qui sont nécessaires pour que ses objectifs puissent se concrétiser :

- 1. La Ville de Montréal n'est pas un producteur privé d'activités culturelles mais a plutôt un rôle de diffuseur dont le mandat premier est de favoriser le plus grand accès possible aux arts et à la culture pour sa population.***
- 2. Les éléments directeurs d'une Politique de développement culturel doivent s'appliquer à toute la ville y compris à tous les arrondissements sinon sa portée sera très sérieusement limitée.***

L'autonomie de plus en plus grande des arrondissements, conséquence de la bataille de la présente administration municipale face aux villes défusionnistes, soulève de sérieuses questions quant à l'application de politiques ou normes dans l'ensemble de la municipalité : par exemple en matière de politique d'accès à l'emploi pour les personnes issues des communautés culturelles, en ce qui concerne l'accessibilité physique aux édifices pour les personnes handicapées, ou encore l'application du code du logement, etc. Certains pouvoirs des arrondissements (établissement de priorités budgétaires, gestion du budget des bibliothèques, tarification de services, gestion de personnel, etc.) pourraient rendre caduque toute politique culturelle du pouvoir central (à cet égard, voir l'exemple de la mise à pied toute récente de bibliothécaires dans l'arrondissement Hochelaga Maisonneuve). Aussi est-il nécessaire que soient mis en œuvre les moyens d'assurer que la politique s'applique partout.

3. La Politique doit, à moyen terme, conduire à une répartition équitable des équipements culturels dans les arrondissements.

4. L'objectif de favoriser l'accessibilité aux activités culturelles doit être la première des priorités.

Le premier pas à la participation citoyenne proposée dans le *Projet de Politique* demeure le retrait de toutes les embûches quant à l'accessibilité.

Garantir la gratuité des activités

« *Le but ultime de l'action montréalaise en développement culturel est d'améliorer la qualité de vie et la richesse collective des citoyens et des communautés de Montréal.* » (p.15)

Nous sommes bien d'accord avec cet énoncé mais pour atteindre cet objectif encore faut-il que toutes et tous puissent en faire partie. Or, à notre grand étonnement, malgré quelques lignes sur l'accessibilité aux arts et à la culture, aucun engagement n'est proposé afin d'éliminer tous les freins actuels à cette accessibilité.

En 2001, 29,1% de la population montréalaise vivaient sous le seuil de faible revenu. 37,8% des enfants vivaient la pauvreté. 12,8% de la population étaient prestataires de l'aide sociale. Avec 537\$ par mois pour vivre, pour se loger, se nourrir, se vêtir, payer ses médicaments, le transport en commun, on ne doit pas s'étonner que pour plusieurs familles il est pratiquement impossible de se payer des activités culturelles. Et la situation n'est guère plus reluisante du côté des chômeuses et chômeurs ou des travailleurEUSEs au salaire minimum.

Les études confirment que les enfants des familles défavorisées ont peu accès aux activités culturelles payantes offertes par les Services des loisirs des municipalités. C'est bien simple même un 5\$, c'est un 5\$ de trop...

Le 31 janvier dernier, lors du Forum thématique sur l'accessibilité aux arts et à la culture, des chiffres ont été lancés, chiffres qui illustrent à leur façon les problèmes d'accessibilité et le chemin qui reste à parcourir : 70% de la population ne participe jamais à des activités de diffusion de la culture et seulement 40% des montréalaises et montréalais sont abonnéEs à la bibliothèque.

Nous craignons beaucoup que la situation se détériore dans les prochaines années surtout lorsque nous constatons que, dans le cadre des négociations pour le renouvellement du pacte fiscal avec les municipalités et sous la pression des milieux affairistes, le recours à la tarification de services est la solution avancée pour diversifier les revenus des municipalités. La tendance lourde que semble vouloir imposer le gouvernement du Québec – tarifications, privatisations, partenariats public-privé – ne nous apparaît pas être une voie à suivre, ni en matière culturelle, ni autrement.¹ Dans ce contexte, l'autonomie des arrondissements n'a rien pour nous rassurer...

¹ À ce sujet, nous invitons à consulter *Repenser les relations avec les municipalités, Document préparatoire aux discussions sur la décentralisation et le renouvellement du pacte fiscal*, Gouvernement du Québec, décembre 2004.

Considérant le portrait que nous venons de tracer, le rôle que doit jouer la Ville de Montréal en matière de culture et sa volonté affirmée de favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture, nous recommandons :

- 5 *Que la Politique de développement culturel garantisse le maintien de la gratuité actuelle de l'abonnement aux bibliothèques et de la politique de gratuité pour les activités de diffusion des maisons de la culture.***
- 6 *Que les activités culturelles payantes organisées par le Service des loisirs soient dorénavant gratuites pour les personnes sans emploi (aide sociale, chômage, etc.).***
- 7 *Que les recommandations 6 et 7 soient en vigueur dans tous les arrondissements de la Ville de Montréal.***
- 8 *Afin de favoriser la promotion des activités culturelles auprès des personnes défavorisées économiquement, que la Politique de développement culturel inclut une collaboration volontaire avec les groupes communautaires afin que ceux-ci, en lien avec les maisons de la culture, offrent des billets à leurs membres.***

Favoriser l'accessibilité aux lieux de diffusion et aux bibliothèques

Au-delà des problèmes d'argent, d'autres freins à l'accessibilité ont été identifiés par les groupes communautaires montréalais. Parmi ceux-ci, notons :

9 *Favoriser l'accessibilité pour les personnes ayant des limitations physiques ou sensoriels*

L'accès physique aux lieux de diffusion de la culture et aux bibliothèques pour les personnes à mobilité réduite est loin d'être une chose acquise. Cette préoccupation doit être présente dans l'ensemble des activités de la Ville de Montréal et bien évidemment des arrondissements. D'autre part, les bibliothèques et les maisons de la culture doivent rendre le matériel promotionnel et la documentation accessibles aux personnes ayant des difficultés sensorielles (amblyopes, aveugles, malentendantEs, etc.). Comme le souligne un de nos membres, le Regroupement des organismes de promotion de Montréal, « *ce qui est écrit doit être dit et ce qui est dit doit être écrit* ». En fait, si la Politique de développement culturel prétend élargir l'accessibilité aux arts et à la culture, elle se doit d'inclure une volonté ferme de développer l'accessibilité physique pour les personnes handicapées.

10 *Viser l'abolition des contraintes en matière de transport*

L'accès aux lieux de diffusion et aux bibliothèques est également limité par plusieurs autres facteurs. Si la maison de la culture ou la bibliothèque est à l'autre bout de l'arrondissement, le transport en commun devra être utilisé. Or, le coût du passage ne cesse d'augmenter et s'avère un frein pour le déplacement des personnes moins favorisées financièrement. D'autre part, les horaires de transport en commun, suite aux multiples coupures de services, sont établis en fonction des gens qui travaillent et les circuits sont conçus pour se diriger au centre-ville et non à la bibliothèque... parlez-en aux aînés! En ce sens, les efforts devant être consacrés à l'accessibilité de la culture ne sont pas déconnectés des batailles à mener pour un financement adéquat des transports publics.

Lors du Forum thématique du 31 janvier, nous avons été agréablement surpris que certaines de nos préoccupations soient partagées par des acteurs importants du milieu de la culture tels *Culture Montréal* ou *Les Journées de la culture*.

Nous espérons vivement que nos préoccupations, qui vont dans le sens d'une plus grande solidarité sociale à Montréal et qui concrétisent le partage de la richesse tant évoqué à Montréal ces dernières années, seront prises en considération par l'Office de consultation publique puis par l'administration municipale.

Merci de votre attention.

Pour toute information, vous pouvez rejoindre le rédacteur de ce mémoire :

Yves Bellavance
527-1112 ou trovep@cam.org